

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUN 2019**

1. Motion de soutien pour le maintien de l'ouverture de la gare de Rémilly

Après avoir indiqué au Conseil Municipal que la SNCF envisage la fermeture du guichet de la gare de Rémilly dans le cadre de la rationalisation de l'exploitation des gares, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien au maintien du guichet.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité le maintien du guichet et des services proposés par la gare de Rémilly.

2. Dénomination de nouvelles voies

Suite à la nécessité de procéder à la dénomination de nouvelles voies dans la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions émises par Monsieur le Maire :

- « impasse d'Avigy » pour les habitants situés à la ferme
- « chemin en Pril » pour le Ball-Trapp
- « impasse de la Fontaine » en lieu et place du chemin du Moulin, côté rue de la Fontaine

3. Autorisation de signature de l'acte de cession de la voirie du lotissement « les Tournesols »

Vu la prochaine rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement « les Tournesols », le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à faire toutes les démarches afférentes à ladite rétrocession et à signer tous les documents s'y rapportant.

4. Convention précaire et révocable Escapade Equestre représentée par M. Adrien TROCHET

Monsieur le Maire expose les nouveaux statuts de l'association Escapade Equestre représentée désormais par Monsieur Adrien TROCHET. Celui-ci souhaite louer les parcelles Section n°1-246 et Section n°5-258. À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention précaire et révocable soumise à Monsieur Adrien Trochet pour la location de ces parcelles.

5. Modification des statuts de la Communauté de communes du Sud Messin-Transfert de la compétence facultative « accueil périscolaire, halte-garderie parentale » à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Communautaire du Sud Messin a engagé une procédure de modification de ses statuts afin de transférer la compétence facultative « accueil périscolaire, halte garderie parentale » à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Messin. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Sud Messin par le transfert, à compter du 1^{er} septembre 2020 de la compétence facultative citée ci-dessus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts.

5. Vente de parcelles communales

Lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2018, les membres du Conseil ont décidé de mettre en vente les parcelles communales clôturées faisant office d'usoirs. Suite au plan d'arpentage remis par le géomètre, Monsieur le Maire propose d'ajouter une parcelle à l'un des administrés. Après examen et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

La séance est levée à 21h30